

A) Aperçu du dispositif et des prestations d'assistance

Prise en charge (partielle) des coûts visant

- les médicaments et les pansements
 - le conseil nutritionnel
 - les frais de déplacement
 - les traitements (par exemple la physiothérapie, les massages, l'ergothérapie, l'orthophonie)
 - les accessoires (par exemple les fauteuils roulants, les perruques, les prothèses, les lits médicalisés)
-

Soins et prise en charge

- aide ménagère
 - soins médicaux à domicile
 - soins palliatifs éventuels et soins en hospice
 - prestations se rapportant à l'aide à l'insertion
 - prestations concernant les proches soignants, congé pour soins familiaux
 - Prestations se rapportant aux soins en ambulatoire, aux soins de courte durée et aux soins de transition
 - détermination du degré de dépendance
 - soins intégralement dispensés en milieu hospitalier
 - adaptation de l'espace de vie et mesures pour améliorer l'environnement quotidien
-

Rééducation (voir paragraphe 4)

- soins de suite et réadaptation (SSR)
 - suivi de rééducation
-

Concernant ces prestations vous pouvez vous faire conseiller ici :

- services sociaux à la clinique
- centre de conseil se trouvant dans votre quartier (tout particulièrement dans les centres de conseil en charge des personnes souffrant d'un handicap, dans les services de santé à Berlin en charge des maladies chroniques et des cancers) („Beratungsstelle für Menschen mit Behinderungen, Krebs- und chronischen Erkrankungen“))
- centres de soins

B) Aperçu des offres et des prestations en matière d'assistance

Situation professionnelle, retraite et invalidité grave:

- allocation chômage en cas d'incapacité de travail, de fin de droits, d'application des dispositions sur les prestations de continuité
 - Maintien de la rémunération et indemnités journalières, indemnités journalières en bénéficiant des allocations chômage I ou II, indemnité transitoire en cas de rééducation
 - Revenu minimum, allocation logement
 - Fonds de secours des fondations pour les situations précaires
 - Prestations pour participer à la vie professionnelle (réadaptation professionnelle)
- Signification : recyclages, formations initiale ou continue, aides techniques au travail, adaptation du poste de travail pour les handicapés etc.
- Demandes supplémentaires auprès du jobcenter et / ou des services sociaux / bureau en charge de l'action sociale
 - Retraite suite à la diminution de la capacité de travail, retraite anticipée, retraite prématurée sans abattement suite à un handicap lourd
 - Carte d'invalidité pour handicap lourd. Signification : protection renforcée contre le licenciement, jours de congé supplémentaires, avantages fiscaux, avantages dans les transports en commun, besoin supplémentaire en matière d'aide sociale etc.
 - réintégration professionnelle progressive
-

Concernant ces prestations vous pouvez vous faire conseiller par exemple ici :

- Services sociaux à la clinique
- Cellules de conseil dans votre quartier (tout particulièrement dans les cellules de conseil pour les personnes souffrant d'un handicap, dans les services de santé à Berlin en charge des maladies chroniques et des cancers („Beratungsstelle für Menschen mit Behinderungen, Krebs- und chronischen Erkrankungen“))
- Assurance maladie
- Caisse de retraite
- Médecin du travail
- Conseil d'entreprise
- Association professionnelle
- Agence pour l'emploi